

## Consultation des membres du Conseil général de la FEC-CSQ 16 février 2018

### Pertinence et conditions d'une alliance FEC-FNEEQ pour la négociation 2020

1. Pour la négociation 2020, souhaitez-vous une entente formelle entre la FEC-CSQ et la FNEEQ-CSN ?

Oui	Non
-----	-----

2. Dans le cas où une entente formelle était souhaitée par la FEC et la FNEEQ, quel modèle souhaiteriez-vous voir s'établir ?
- a) Une entente qui pourrait se limiter à une instance commune de coordination de la négociation regroupant les membres des exécutifs des deux fédérations.
- b) Une entente qui pourrait se limiter à une instance commune de coordination de la négociation regroupant les membres des exécutifs des deux fédérations et à la mise en place d'un comité de négociation commun sur des objets à déterminer (tâche, etc.).
- c) Une alliance prévoyant une instance commune des délégués des deux fédérations, un comité stratégique commun et un comité de négociation commun, semblable à l'ASPPC 2015, mais améliorée ?

**Questions 3 à 11 :** Advenant que la FEC et la FNEEQ partagent la volonté d'une nouvelle alliance (ASPPC améliorée 2.0), dans quelle mesure considérez-vous les éléments suivants comme essentiels à la signature par la FEC d'un protocole d'alliance en vue de la négociation 2020 ? Est-ce que ce sont des conditions *sine qua non*, incontournables, ou des éléments  négociables qui pourraient être sacrifiés plus facilement ou en échange d'un gain significatif par ailleurs ?

3. Conclure un arrangement qui assure à la FEC une plus grande place et une plus grande visibilité au sein du **comité de négociation** (appartenance fédérative de la ou des personnes porte-paroles, co-porte-paroles...)

Incontournable	Négociable
----------------	------------

4. Obtenir que la ou les personnes **porte-paroles du comité de négociation** soient membres du personnel enseignant (et non-employées ou employés d'une organisation syndicale).

Incontournable	Négociable
----------------	------------

5. Conclure un arrangement qui assure une plus grande prise en compte de la FEC dans les décisions prises par l'**instance commune**.

Incontournable	Négociable
----------------	------------

Vos suggestions :

---

---

---

6. S'assurer que l'**instance commune** soit d'abord un lieu permettant les nécessaires débats et prises de décision sur la conduite et les orientations de la négociation avant d'être orientée vers l'action-mobilisation.

Incontournable	Négociable
----------------	------------

7. S'assurer que l'**instance commune** soit **présidée** par une personne indépendante de la FEC ou de la FNEEQ.

Incontournable	Négociable
----------------	------------

8. Revoir les présences et les droits de parole des personnes qui siègent à la **table de la présidence de l'instance commune**.

Incontournable	Négociable
----------------	------------

9. Obtenir des **rapports de table** assez détaillés, transparents et fréquents, s'adressant aux membres.

Incontournable	Négociable
----------------	------------

10. Préciser les mandats et limiter la composition des **comités de l'alliance** (comités stratégiques larges et restreints, de négociation et de mobilisation) pour les rendre plus efficaces.

Incontournable	Négociable
----------------	------------

11. S'assurer que les **demandes particulières** à une fédération, à certains syndicats ou à certains groupes de membres trouvent leur place dans le cahier des demandes et qu'elles ne soient pas abandonnées sans que l'instance commune soit consultée.

Incontournable	Négociable
----------------	------------

Vos suggestions :

---

---

---